

Un(e) responsable pour son département Elaboration de solutions de transfert

L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé du travail (www.anact.fr). Dans le cadre des missions qui lui sont confiées en application de l'article L. 4642-1 du code du travail, l'Anact conduit des actions visant à agir sur les éléments déterminants des conditions de travail, notamment les facteurs organisationnels et les relations professionnelles, en vue de leur amélioration.

L'Anact s'appuie sur des associations régionales paritaires ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail (Aract). Elles constituent avec l'agence un réseau structuré et fédéré par une charte. Chaque association décline, en région, les missions énumérées à l'article R. 4642-1. L'agence assure la coordination et le pilotage du réseau. La capacité à transférer à grande échelle les solutions élaborées au sein du réseau constitue un élément déterminant de la performance de l'Agence. C'est à l'aune de cette capacité que l'utilité sociale de l'Agence peut être mesurée.

Département EST (Elaboration de Solutions de Transfert)

Dans le cadre de sa mission de transférer ses connaissances et ses méthodes vers le plus grand nombre d'entreprise, l'Anact s'est doté d'un département en charge d'élaborer des solutions de transfert au travers d'offre de produits (kit méthodologique, jeu pédagogique, ...) et de services (catalogue de formation présentiel, webinaires, MOOC, serious game...). Ce département centré sur les besoins des utilisateurs est pluridisciplinaire et rassemble des compétences essentielles à la finalisation de la production de produits et services utiles et utilisables : experts des conditions de travail, designer, expert des solutions digitales, ingénieur formation, marketing, gestionnaire et administratif.

Il s'appuie sur les travaux des Aract et des départements « Expérimentation » et « Capitalisation » de l'Anact dans le cadre d'un continuum qui peut être exprimé comme suit : **l'expérimentation est à la base de nos travaux, la capitalisation au cœur de nos processus, et le transfert constitue la finalité ultime de nos travaux.**

Le département contribue également au développement de partenariats avec des entreprises, des administrations et pilote notamment les partenariats avec des organismes de complémentaires santé afin de concevoir avec eux des dispositifs de transfert à grande échelle vers leurs salariés ou leurs adhérents.

Les missions du département :

- Élaboration de gammes produits et services, et leur modèle économique (kits, formation, jeux ...) après veille et expérimentation de solutions de transfert innovantes
- Conception d'Ingénierie de déploiement à grande échelle intégrant différentes modalités de transfert : formations, formation de formateurs, jeux, webinaires, clusters ...
- Proposer la stratégie d'offre et de portage des livrables de l'Anact par des acteurs relais et partenaires, en particulier par le développement du B2B2C (complémentaires santé, OPCO, branches professionnelles...)
- Pilotage de l'offre de produits à décliner en réseau ;
- Évaluation des impacts des solutions transférées et relations avec les autres départements dans une logique d'amélioration continue.

Il appartient à l'Agence, moins de « faire », que de créer les conditions pour « faire-faire » en s'appuyant notamment sur les acteurs relais chargés de s'approprier puis de diffuser les solutions élaborées, qu'elles prennent la forme d'actions de formation, de déploiement d'outils, d'accompagnement de projets, etc.

Les principales missions confiées au responsable de département

Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du directeur technique et scientifique de l'Anact, le (la) responsable du département EST, en liens étroits avec les autres membres de l'équipe, les équipes et les départements¹ de la Direction Technique et Scientifique et du Secrétariat Général, a pour fonction de :

- *Définir* la programmation de l'activité de son département, en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance de l'Agence et son programme d'activité bi-annuel ;
- *Superviser* la réalisation de ce programme, en s'assurant du respect des échéances, de l'adéquation des moyens mobilisables en fonction des ressources disponibles et de l'utilisation optimale de ces moyens ;

... /...

¹ Les missions permanentes de l'Agence, s'organisent autour de trois volets complémentaires : **expérimenter** (EDOM : Expérimentation, Développement d'Outils et Méthodes), **capitaliser** (ECP : Etudes, Capitalisation, Prospective), **déployer** (EST).

- *Piloter* la stratégie de transfert du réseau Anact-Aract et contribuer à faire vivre un processus collectif et transversal de l'élaboration au déploiement de l'offre de service et de produits du réseau Anact-Aract ;
- *Développer* de nouveaux partenariats de transfert, élaborer des dispositifs sur-mesure pour une grande entreprise, une branche professionnelle...
- *Prendre en charge* le management de son équipe, appuyer et suivre le travail des chargés de projets aux différentes étapes des projets qu'ils conduisent ;
- *Assurer* les liens opérationnels avec ses homologues des autres départements de production de l'Agence, les autres équipes de la DTS ou du SG et les contributeurs des Aract ;
- *Contribuer* aux différentes instances de pilotage de l'Anact et du réseau Anact-Aract ;
- *Représenter* l'Anact auprès des différents partenaires et institutions sur le périmètre du département.

Formation, expérience professionnelle et compétences

- Issu(e) d'une formation supérieure BAC+5, le-la candidat(e) justifie d'une expérience significative en entreprise, dans le champ du conseil ou de l'étude-action en relation avec les entreprises ;
- Vous maîtrisez les concepts et les méthodes liées à l'amélioration des conditions de travail, vous êtes en mesure d'assurer un rôle de conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'un partenaire souhaitant agir sur la QVT ;
- Vous avez une approche stratégique du transfert et un sens du concret pour que les « livrables » soient utilisables et acceptés par les acteurs ; vous êtes curieux des nouvelles solutions de transfert ;
- Vous avez un sens politique et une capacité de négociation avec les demandeurs de solutions et de conception de solutions appropriées intégrant le modèle économique ;
- Vous maîtriser le management d'équipe : capacités d'animation, de management de projet, de mobilisation de ressources et de gestion ;
- Vous savez piloter des activités avec le respect des exigences et délais de production et de livraison : sens du résultat et capacité à garder le cap sur les objectifs ;
- Vous aimez travailler en équipe et en transversalité : excellentes capacités relationnelles pour gérer un ensemble d'interfaces multiples et pluridisciplinaires et évoluer dans des systèmes d'acteurs complexes.

Conditions de recrutement

- Poste ouvert suite à un départ dans le cadre d'un parcours professionnel ;
- Prise de poste : le 2 mai 2019 ;
- Contractuel de la Fonction Publique : CDI ;
- Poste basé à Lyon avec des déplacements France entière ;
- Rémunération en référence à la grille des responsables de département de l'Anact, en fonction du diplôme et de la durée de l'expérience.

Candidature à adresser par mail avant le 8 mars 2019, sous la référence « RD EST 2019 »
à Michel Anger, Responsable du Département Ressources humaines (m.anger@anact.fr).
- ANACT : 192 avenue Thiers CS 800 31 69457 Lyon cedex 06 -